



Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 6 juin 2023, les résolutions et les règlements suivants :

- Résolution n° C-2023-0563 autorisant le projet particulier impliquant le terrain situé au 80 de la rue Philippe-Francoeur formé du lot 2 301 891 du cadastre du Québec permettant une aire de chargement en cour avant d'une propriété industrielle;
- Résolution n° C-2023-0564 autorisant le projet particulier impliquant le terrain situé au 2480 du boulevard Saint-Michel formé du lot 1 283 773 du cadastre du Québec permettant un ensemble de bâtiments accessoires en cour arrière d'une propriété résidentielle;
- le Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'ajouter une disposition spéciale d'aménagement dans la zone COR-3131, située au sud-ouest de l'avenue des Draveurs (2023, chapitre 57);
- le Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de créer, dans le prolongement de la rue Lucien-Laferté, la zone RES-2316, y autoriser les immeubles d'un maximum de 18 logements et ajuster la limite de la zone RES-2277 (2023, chapitre 58);
- le Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'interdire des opérations cadastrales créant des lots excessivement irréguliers (2023, chapitre 59);
- le Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'autoriser que certains accès à des stationnements puissent excéder la largeur prévue dans des cas de réaménagement de la voie publique par la Ville (2023, chapitre 60).

Ces règlements et résolutions sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 26 juillet 2023.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière